

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le cinq du mois de Juillet, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (7) : GY Sébastien, KAUCHE Claire, LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, RICHARD Hélène, ROSSIGNOL Samuel.

Absents excusés (4) : BAZIARD Sandrine, DESBROSSE Teddy, PRUDENT Magali, VIOLOT Maxime.

Pouvoirs (3) : BAZIARD Sandrine à POULENARD Cécile, PRUDENT Magali à MOREY Michel, VIOLOT Maxime à KAUCHE Claire

Quorum : 6

Date de la convocation : 01 Juillet 2022

Date de publication de la liste des délibérations : 08 Juillet 2022

D : 024/2022

OBJET : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE – SEANCE DU 05 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **NOMME** Madame KAUCHE Claire, secrétaire de séance pour la séance du Conseil Municipal de ce MARDI 05 JUILLET 2022
- Le Conseil Municipal procède à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Attribution marché « Création et aménagement d'un cheminement piétonnier « Rue du Bourg »**
- 2) Publication des actes depuis le 01.07.2022**
- 3) Désignation d'un signataire pour un permis de construire**
- 4) Participation aux frais de fonctionnement des écoles de St Martin en Bresse (Année 2022)**
- 5) Informations et questions diverses**

1) ATTRIBUTION MARCHÉ « CREATION ET AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER « RUE DU BOURG »

Le Maire présente à l'assemblée l'analyse des offres.

Lot 1 : VRD

3 entreprises ont déposé des offres.

EIFPAGE : 80 065.72 € HT

BOUYGUES ENERGIES : 70 742.10 € HT

GUINOT TP : 80 513.14 € HT

Lot 2 : ESPACES VERTS

2 entreprises ont déposé des offres

PERROT Paysagiste : 16 500 € HT

PAYSAGES 2000 : 20 782 € HT

D : 025/2022

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ CREATION ET AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON « RUE DU BOURG »
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-après pour la création et l'aménagement d'un chemin piéton « Rue du Bourg »

Lot 1 : VRD

BOUYGUES ENERGIES et SERVICES – Cuisery pour un montant de travaux de 70 742.10 € HT

Lot 2 : ESPACES VERTS

PERROT Frédéric – Paysagiste – Authumes pour un montant de travaux de 16 500 € HT

2) PUBLICATION DES ACTES DEPUIS LE 01/07/2022

Le Maire présente les nouvelles règles applicables depuis le 01 Juillet 2022 concernant la publicité des actes réglementaires.

Le Conseil Municipal décide que le mode de publicité des actes sera de manière électronique (publication sur le site internet de la commune).

3) DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame PRUDENT Magali au poste de 1^{er} adjoint au Maire, il convient de désigner un nouveau signataire.

D : 026/2022

OBJET : DESIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR PERMIS DE CONSTRUIRE et/ou DECLARATION PREALABLE
--

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur LOUSTAU Pierre, 1^{ère} Adjoint au Maire pour prendre la décision relative au ou (aux) permis de construire ou à la (aux) déclaration(s) préalable(s) qui sera ou seront déposés dans les semaines ou mois à venir par Monsieur le Maire, à titre personnel, ainsi que des éventuels permis de construire modificatifs et autres actes relatifs au dossier.

4) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2022 – SAINT MARTIN EN BRESSE

Le Maire présente à l'assemblée le détail des frais de fonctionnement pour les écoles élémentaire et maternelle dus à la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE au titre de l'année 2022.

Ecole Maternelle : 8 élèves

Coût par élève : 1200 €

TOTAL : 9 600 €

Ecole Primaire : 14 élèves

Coût par élève : 333 €

TOTAL : 4 662 €

Soit un coût total de 14 262 €

D : 027/2022

OBJET : PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2022 – SAINT MARTIN EN BRESSE

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la participation communale due à la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE au titre des frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour un montant de 14 262 € pour l'année 2022.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements subventions 2022 :

- Centre Anti Cancéreux Georges François Leclerc de Dijon
- Centre Léon Bérard de Lyon
- La ligne contre le cancer
- Société de Chasse « La Diane »
- Jeunes Sapeurs-Pompiers St Martin
- Les coopératives scolaires élémentaires et maternelles de St Martin en Bresse
- Association Jonquille

Travaux en cours ou réalisés :

Travaux d'enfouissement au Bourg : ils ont débuté de début de semaine (semaine 27) par l'installation du chantier et se poursuivront après que le marché leur ait été notifié.

Une réunion de chantier aura lieu tous les vendredis matin.

Point A Temps (travaux de voirie CCB71) :

Ces travaux ont été réalisés ce matin (vendredi 05 Juillet) par l'entreprise COLAS sur le chemin de Pouilly (croisement Chemin de Rothery jusqu'au Moulin de Pouilly).

Entretien des boiseries (Bâtiments communaux et maisons communales) :

Les travaux ont débuté lundi 04 Juillet par l'entreprise IPP de la Chapelle Saint Sauveur.

Travaux entretien fossé communal – arrière église et maison communale :

L'entreprise BECHE est intervenue samedi matin pour broyer les herbes hautes et envahissantes du fossé longeant la clôture de la maison communale (ancienne cure) et l'église.

Décision du Maire dans le cadre de la délégation du CM au Maire (délibération du 07/08/2020) : décision N° 01/2022 du 10 Mai 2022 : encaissement de la RODP 2022 (Orange) pour un montant de 424.26 €.

Choix des candélabres – Rue du Bourg – travaux enfouissement des lignes – en cours :

Le Conseil Municipal arrête son choix sur le modèle de la marque « THORN ».

Il est précisé que les fixations pour les décorations de Noël ne seront pas installées dans l'immédiat.

Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable (SMA) : suite à l'assemblée générale du 04 Juillet, le Conseil Municipal est informé que le marché de travaux pour les renouvellements de canalisations d'eau potable a été attribué à l'entreprise GUINOT TP par reconduction pour une durée de 3 ans.

Des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable sont programmés « Rue du Bourg » du croisement « Rue du Bourg – Chemin de Villeneuve » au croisement « Rue du Bourg – Chemin de Pouilly – Chemin de Rothery ».

La séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire de séance,
C. KAUCHE

Le Maire,
S. ROSSIGNOL